

Avril 2023



INFO MENSUELLE DES ELU(E)S AU CSE-I2S DU SYNDICAT AUTONOME

RETOURS SUR LE CSE DE MARS 2023

& INDEPENDANT S3I

AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

Il n'y a pas d'inquiétude sur le business Sopra Steria I2S. Les chiffres annoncés sont au dessus du réalisé A-1 (en repli léger par rapport au budget) mais la direction table sur le fait que nous serons aux attendus fin S1.

Effectifs en légère diminution, sous-traitance stable, intercontrat en baisse car démarrage de nouveaux contrats. DSO en deçà des attendus à cause de retards de facturation.

RESTITUTION DES CRH AU NIVEAU NATIONAL

Légère augmentation des salariés promus vs 2022, 74,3% de salariés augmentés, le % d'augmentation du cycle est de 3,42% en hausse vs 2022 mais toujours inférieur à l'inflation. **S3i** demande de faire mieux car ce ne sont pas les quelques mesures adoptées (augmentation de 35 cts des Tickets Restaurants, revalorisation des IK, WeShare 2023) qui vont permettre aux salariés de passer cette période difficile. **Nous demandons de vraies mesures !**

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Confirmation du montant de 1260€ pour l'intéressement versé fin Avril et confirmation d'un versement de participation pour les salariés I2S. Nous ne connaissons pas le montant de cette participation à l'heure actuelle. Nous savons seulement que le montant à répartir sera de 927.000€. Cette répartition se fera selon les termes légaux puisque pas d'accord de participation : blocage des sommes pendant 8 ans avec un taux d'intérêt fixé par arrêté du ministre ou paiement direct si demande du salarié, sans condition d'ancienneté, la répartition s'effectue en totalité proportionnellement aux salaires.

Pour rappel, **S3i** n'a pas signé l'accord de participation aux regards de la distribution pour 2022 de 5€, et du fait que cet accord n'était pas assez favorable aux salariés. **Nous demandons l'ouverture de la négociation d'un nouvel accord pour la période 2023->2026**

ÉGALITÉ HOMMES FEMMES : UN PEU MIEUX MAIS PEUT MIEUX FAIRE

L'index Egalité HF/FM 2023 (basé sur les données 2022) est de 89/100.

Nous constatons qu'il n'y a aucune femme dans les 10 plus hautes rémunérations de l'UES expliquant 10 des 11 pts perdus.

Nous constatons également que pour chaque coef. max par position, les hommes 50 ans et + sont mieux payés vs les Femmes à partir des coef. 2.2. Pour les coef. Inférieurs, ce sont les femmes 50 ans et + qui sont mieux payées que les Hommes. **S3i** demande un rééquilibrage afin qu'à coef. Identique et catégorie d'âge, les Hommes et les Femmes soient payés de la même façon.

Autre inégalité : le congé « mère de famille » qui est un accord historique Sopra et appliqué depuis 2018 chez I2S, ne concerne que les femmes. Ainsi, **S3i** demande que la société ouvre des négociations afin que les pères et mères de famille aient les mêmes droits et ce dans un but d'égalité favorisant ainsi les familles monoparentales, les parents de même sexe, ...

- Mère de famille âgée de moins de 22 ans au 30 avril de l'année en cours : Le droit est de **2 jours** par enfant à charge.
- Mère de famille âgée de 22 ans et plus : Le droit est de **2 jours** pour **deux enfants à charge** de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours, et de **4 jours** à partir de **trois enfants à charge** de moins de 15 ans. Ce droit est ramené respectivement à 1 et 2 jours pour une présence inférieure à 6 mois.

S3i demande qu'à travail égal, responsabilités égales, les rémunérations H/F soient les mêmes.

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Votre CSE I2S est consulté régulièrement pour voter sur l'utilisation des fonds, la mise en place d'activités, les remboursements d'activités. Nous regrettons encore une fois que certains, qui s'offusquent que les salariés ne bénéficient pas de certaines prestations, votent contre des prestations pour les salariés.

- **Mise en place de chèques rentrée Scolaire en 2 sessions :** AVENIR a voté CONTRE ou n'a pas voulu prendre part au vote
- **Mise en place de linéaire été Néméa :** AVENIR s'est abstenu – Ce type de vote est le même que CONTRE.
- **Participation de 15€ pour le match France/Grèce :** AVENIR a voté CONTRE ou n'a pas souhaité prendre part au vote.

Et après ils veulent vous faire croire qu'ils œuvrent pour les salariés !

S3i vous souhaite de joyeuses fêtes de Pâques.



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.S3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.S3i-france.com/nous-contacter>
Pour nous contacter : contact@S3i-france.com

QUAND LE RIDICULE NE TUE PAS, C'EST LE DÉGOUT

QUI SE MANIFESTE !

Nous sommes effarés de la déclaration de la DSC adjointe d'AVENIR lorsque celle-ci a indiqué en CSE que :

*« Des collègues I2S m'ont contacté **RÉCEMMENT** pour m'annoncer leur choc suite à la disparition d'un salarié. Je n'ai pas eu d'information de la part de la direction sur ce sujet. »*

Nous apprenons en CSE que la personne est décédée en Septembre 2022 du fait de problèmes de santé et non pas de RPS ou d'accident en situation de travail. **S3i** présente ses condoléances à la famille, les amis de notre collègue.

Il est affligeant et choquant pour les élus, les familles dévastées par la douleur, de subir des déclarations de surcroît à contretemps et propre à instrumentaliser des drames de la vie à des fins polémiques et syndicales.